



FICHE ACTION 1

Le mentorat

Domaines : Éducation, Solidarité, Engagement de la Jeunesse

Nom de l'action : Mentorat étudiant, auprès de jeunes en fragilité

Objectifs de l'action :

- Lutter contre les inégalités éducatives
- Sécuriser les parcours des jeunes en fragilité
- Proposer des terrains d'engagement aux étudiants
- Accompagner les plus jeunes au goût de la lecture

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- 4,25 ETP
- 13 volontaires en Service Civique
- Plus de 400 bénévoles étudiant · e · s

Moyens matériels et logistiques

- Mise à disposition d'un local, 37 rue des Grands Champs, par la Ville de Dijon

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Ville de Dijon, Etat (ANCT, FONJEP, Plan 1 jeune 1 mentor), ASP, Ville de Chenôve, Dijon Métropole, CAF 21, CROUS, Région Bourgogne Franche-Comté

Axes de progression sur les soutiens financiers suivants : Département de la Côte-d'Or, Université Bourgogne Europe, financements privés.

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Description de l'action :

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), est une association loi 1901, créée en août 1991 dans la région parisienne. Alors implantée dans plus de 40 villes en France, l'AFEV se développe à Dijon en 2017.

Sa création résulte de la volonté de lutter contre les inégalités et la relégation dans les quartiers en France, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes, et les étudiants, en particulier. En mobilisant plus de 22 000 étudiants dans près de 520 quartiers populaires en France, l'AFEV est le 1er réseau d'étudiants solidaires dans les quartiers. L'AFEV fonde sa démarche sur l'accompagnement des politiques publiques de lutte contre les exclusions, en mobilisant la ressource que constituent, sur un territoire, les étudiants.

L'AFEV propose aux étudiant·e·s de s'engager, deux heures par semaine, dans une action de mentorat, réalisée au domicile d'un·e jeune en fragilité dans son parcours. Cet **accompagnement individuel** s'adapte à la réalité de chaque jeune, à ses besoins, ses attentes et son cadre de vie. Chaque accompagnement est unique. L'accent sera mis sur l'accompagnement vers la lecture et le langage pour les plus jeunes, sur l'autonomie et la méthodologie pour les collégiens ou bien sur les projets d'orientation pour les lycéens.

Les inégalités éducatives ne se limitent pas au volet scolaire, mais sont bien plus complexes et englobent autant la question du capital social et culturel. C'est pourquoi, le mentorat est d'abord une rencontre qui renforce l'estime de soi de l'enfant et qui l'ouvre (lui et sa famille) à de nouvelles aspirations et à la découverte de son territoire. Ainsi, avec son étudiant mentor, le jeune partira à la découverte de la ville et de ses structures culturelles, se rendra régulièrement dans les bibliothèques et ludothèques de son quartier, présentera son quartier et ses richesses à l'étudiant·e. Le projet de l'AFEV est bien de compléter les moyens existant localement et de faire lien pour lutter efficacement contre les inégalités éducatives.

Depuis 2021, l'AFEV a créé l'Accompagnement Vers le monde du Livre (AVL) à Dijon, un programme de mentorat visant, par les livres et par le jeu, à accompagner des enfants de dernière année de maternelle et de CP issus de quartiers populaires, en fragilité face à l'entrée dans l'écriture et la lecture : deux heures par semaine, un étudiant bénévole intervient au domicile de l'enfant pour lui lire des histoires, jouer avec lui et lui donner le goût de la lecture, en lien avec sa famille.

Ainsi, tous les enfants de grande section de maternelle ou CP accompagnés par un ou une mentor de l'AFEV sont accompagnés "vers la lecture", avec un suivi et des formations dédiées pour les bénévoles. Une attention particulière est portée sur les deux QPV des Grésilles et Fontaine d'Ouche pour développer ce mentorat spécifique.

Tout au long du mentorat, **les enfants et les familles bénéficient de sorties collectives.** L'AFEV organise ses actions collectives en partenariat avec les autres associations et collectivités des quartiers (médiathèque, centre social, ludothèque, espace culturel), au moins une fois par mois. Ces actions sont imaginées et organisées en partenariat avec les acteurs locaux, par exemple : un jeu de piste sur le campus avec le CROUS, des visites et rencontres d'auteurs avec

les bibliothèques, des sorties aux musées, des spectacles à La Minoterie, etc. Par la rencontre avec d'autres enfants et familles bénéficiaires de l'AFEV, les familles gagnent en confiance, sortent de leur quotidien et échangent avec des parents ayant les mêmes problématiques, mais vivant sur d'autres quartiers dijonnais.

Offrant un bénévolat "clé-en-main", les étudiant·e·s trouvent une possibilité d'engagement proche de leur lieu d'études et se sentent utiles dès les premières séances. Les bénévoles bénéficient de différents temps de formation sur des thématiques telles que : les inégalités éducatives, la posture d'accompagnateur, la valorisation des compétences acquises etc. Tout au long de leur bénévolat, ils sont suivis par les volontaires en Service Civique pour échanger sur le bon déroulement de leur mentorat, leurs ressentis et leur relation avec la famille.

En plus de développer de nombreuses compétences, cette action de mentorat est un vrai vecteur d'émancipation pour les étudiants et participe à leur construction citoyenne en tant qu'acteur de leur territoire.

Dates ou périodes de l'action

L'action se déroule sur la période scolaire.

En septembre, les volontaires en service civique (recrutés en mai-juin) sont accueillis, formés et la mobilisation des étudiant·e·s bénévoles sur le campus est lancée. Une fois engagés, les étudiant·e·s sont accompagné·e·s vers la famille, pour rencontrer leur mentoré·e, qu'ils accompagneront tout au long de l'année. Des suivis sont faits mensuellement (ou plus fréquemment si besoin) pour échanger sur le bon déroulement du mentorat, la relation avec la famille, etc. Les bénévoles bénéficient de différents temps de formation durant leur engagement. Tout au long de l'année, les familles et les étudiants bénéficient de sorties collectives. À la fin de l'année scolaire, des bilans sont faits avec les familles et les bénévoles. Est programmé également à cette période un Comité de Pilotage avec les partenaires.

Lieu(x) de déroulement de l'action

Les mentorats ont principalement lieu **au sein des quartiers politiques de la Ville de Dijon (Fontaine d'Ouche, Les Grésilles) et Chenôve (Le Mail)**. Les enfants sont en majorité orientés par les Programmes de Réussite Éducative (PRE) et donc parfois en dehors des QPV (quartiers des Bourroches, Université etc.), et par les écoles primaires (en lien avec le PRE, et spécifiquement pour les accompagnements dits "vers la lecture").

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

- Les enfants et jeunes âgés de 5 à 17 ans, issu·e·s pour plus de la moitié des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville
- Les étudiant·e·s de la Métropole Dijonnaise

Tarifs pratiqués : gratuité pour les familles

Partenaires :

Partenaires financiers : Ville de Dijon, Etat (ANCT, FONJEP, Plan 1 jeune 1 mentor), ASP, Ville de Chenôve, Dijon Métropole, CAF 21, CROUS BFC.

Partenaires opérationnels : PRE de Dijon et Chenôve, établissements scolaires, structures de quartiers (centres sociaux et MJC, Maisons d'Education Populaire, bibliothèques de quartiers, associations culturelles etc.), Université Bourgogne Europe et autres établissements d'Enseignement Supérieur.

Critères d'évaluation :

Critères quantitatifs :

- nombre d'enfants accompagnés
- profil des enfants accompagnés
- nombre d'étudiant·e·s engagé·e·s dans le mentorat
- nombre de binômes étudiant-enfant et leurs familles présents aux sorties collectives

Critères qualitatifs :

Ils sont principalement issus des **suivis mensuels** menés auprès des familles et des bénévoles. Ces suivis sont transmis aux partenaires repérants. Ce protocole de suivi et d'évaluation a été mis en place en collaboration avec le PRE de Dijon.

Par ailleurs, **des bilans sont faits avec tous les partenaires** (Ville, Université, acteurs éducatifs et sociaux) régulièrement en individuel, mais aussi lors d'un COPIL annuel.

De plus, pour chaque enfant orienté, le partenaire doit remplir une **fiche d'évaluation** selon 5 critères : son rapport à l'école, son travail personnel, l'estime que le jeune a de lui-même, l'implication de la famille dans la scolarité et son ouverture culturelle/mobilité.

Ces critères d'évaluations sont ensuite revus lors du **bilan de fin de mentorat** pour mesurer l'évolution du jeune sur ces différents champs.

En parallèle, un **"baromètre des engagés"**, questionnaire transmis aux étudiants à la fin de l'année, permet de connaître la perception de leur engagement, l'accompagnement de l'AFEV et ce qu'ils en ont retiré.

Budget prévisionnel annuel de l'action : 229 396 € pour 2025, 229 928 € pour 2026 et 231 606 € pour 2027

Année	Répartition financière des partenaires		TOTAL
	Dijon Métropole (Contrat de Ville)	Ville de Dijon (Droit commun)	
2025	7 000 €	20 000 €	27 000 €
2026	7 000 €	20 000 €	27 000 €
2027	7 000 €	20 000 €	27 000 €

BUDGET PREVISIONNEL MENTORAT 2025			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achat	5 179€	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	0€
Achats matières et fournitures	5 054€	Vente	0€
Autres fournitures	125€	Prestations de service	0€
61 - Services extérieurs	8 785€	74- Subventions d'exploitation	
Locations	7 798€	Etat :	
Entretien et réparation	93€		
Assurance	904€	Plan Mentorat	83,600€
Documentation	0€	ANCT	7,500€
		Fonjep	7,107€
62 - Autres services extérieurs	21 627€		
Rémunérations, intermédiaires et honoraires	9,936€		
Publicité, publication	6,901€		
Déplacements, missions	3,659€		
Services bancaires, autres	1,131€		
	0€		
63 - Impôts et taxes	0€	Ville de Dijon	20 000€
Impôts et taxes sur rémunération	0€	Ville de Chenove	6,423€
Autres impôts et taxes	0€	Dijon Métropole	7 000€
		Cité éducative Chenôve	10,000€
64- Charges de personnel	187 428€	CAF	12,000€
Rémunération des personnels	119 791€		
Charges sociales	52,673€	ASP	25,720€
Autres charges de personnel	14,964€		
		CROUS BFC - CVEC	5,000€
65- Autres charges de gestion courante	6,264€		
Frais de gestion	6,264€	Fondation Krys	45,000€
		Fonds propres	7 046€
66- Charges financières	102€	76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles	0€	77 - Produits exceptionnels	0€
68- Dotation aux amortissements	0€	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0€
Différence Excédentaire	0€	Différence Déficitaires	0€
TOTAL I	229 396€	TOTAL I	229 396€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	367,494€	87- Contributions volontaires en natures	367,494€

860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	361,494€
861 - Mise à disposition gratuite de biens et service	6,000€	871 - Prestations en nature	6,000€
862 - Prestations	0€		
864 - Personnel bénévole	361,494€	875 - Dons en nature	
TOTAL II	367,494€	TOTAL II	367,494€
TOTAL DEPENSES (I + II)	610,518€	TOTAL RECETTES (I + II)	610,518€